

**FONDS BEKOU**

**Annexe 1**

**Description de l'Action**

**Programme ECOFAUNE**

**Composante Est -Chinko**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de l'Action | Projet ECOFAUNE, Ecosystèmes Faunistiques du Nord-Est RCA/Tchad et du Sud- Est de la RCA  |
| Lieu(x) de l'Action | République Centrafricaine - Réserve du Chinko |
| Nom du demandeur | African Parks Network |
| Nationalité du demandeur[[1]](#footnote-1) | Sud-Africaine |

|  |  |
| --- | --- |
| Dossier N° |  |
| (pour usage interne seulement) |

|  |  |
| --- | --- |
| Numéro d'identification EuropeAid[[2]](#footnote-2) | ZA – 2010 – ECL – 2009528888 |
| Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique (s'il est disponible)[[3]](#footnote-3) | N/A |
| Statut juridique[[4]](#footnote-4) | Fondation à but non lucratif |
| Codemandeur[[5]](#footnote-5) | N/A  |
| Entité affiliée[[6]](#footnote-6) | N/A |

|  |
| --- |
| Coordonnées du demandeur à utiliser dans le cadre de la présente Action |
| **Adresse postale:** | First Floor, Centurion Building, The Oval, Cnr Meadowbrook Lane and Sloane StreetBryanston, Johannesburg, South Africa PO Box 2336 Lonehill 2062, SandtonSouth Africa |
| **Numéro de téléphone**:(fixe et mobile)indicatif pays + indicatif ville + numéro | +27 11 465 0050 |
| **Numéro de fax:** indicatif pays + indicatif ville + numéro | +27 86 662 4992 |
| **Personne de contact pour cette Action:** | Ayesha Jackaria |
| **Adresse électronique de la personne de contact:** | ayeshaj@african-parks.org |
| **Adresse:** | African Parks Head OfficeFirst Floor, Centurion Building, The Oval, Cnr Meadowbrook Lane and Sloane StreetBryanston, Johannesburg, South Africa |
| **Site web de l'organisation:** | [www.african-parks.org](http://www.african-parks.org) |

**Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.**

# NOTE succincte de prÉsentation

## Instructions pour l'élaboration de la note succincte de présentation

### Résumé de l'Action[[7]](#footnote-7)

Prière de compléter le tableau ci-dessous, qui ne doit pas dépasser 1 page.

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de l'Action: | Projet ECOFAUNE+ Ecosystèmes Faunistiques du Nord et du Sud- Est de la RCA |
| [Lot : - *merci de remplir la case correspondant au lot pour lequel vous soumettez une demande*: | Composante Est – Chinko |
| Lieu(x) de l'Action: - *indiquez le(s) pays et/ou la/les région(s) qui bénéficieront de l'Action* | République Centrafricaine – Réserve de Faune du Chinko |
| Durée totale de l'Action (*mois*): | 12 mois |
| Financement de l'UE demandé (montant) | 1,16 M € |
| Financement de l'UE demandé en tant que pourcentage du budget total de l'Action (indicatif) | % 100 |
| Objectifs de l'Action | **L’objectif général** du projet est d'améliorer la gouvernance et la gestion participative et durable des ressources naturelles et de la biodiversité de la RCA dans une perspective de lutte contre la pauvreté.  **Les objectifs spécifiques** sont : * L'aménagement participatif et durable de l’ensemble du territoire. L'intégration dans ce cadre des divers sous-ensembles (espaces protégés, Zones Cynégétiques Villageoises, zones de transhumance...).
* La gestion participative et durable des écosystèmes et des ressources faunistiques, appuyée par une stratégie renouvelée et des nouveaux instruments d’Application de la Loi (Lutte Anti-Braconnage / Système de Gestion des Informations).
* L'accompagnement social afin d’élargir une base formative, économique et institutionnelle (capital humain et social), sur laquelle appuyer un développement durable du territoire investi.
 |
| Groupe(s) cible(s)[[8]](#footnote-8) | Personnel de la Réserve, Communautés de sa périphérie, Autorités locales et traditionnelles, ONG et Comités de développement locaux, Administrations en charge des Aires Protégées |
| Bénéficiaires finaux[[9]](#footnote-9) | Populations de la Réserve et sa périphérie, et de la RCA de manière générale. L’administration en charge des Aires Protégées |
| Résultats estimés | **Résultat 1**: Amélioration de la gestion de la Réserve de Faune du Chinko dans ses composantes de gouvernance, d'amélioration des infrastructures et de suivi écologique **Résultat 2**: Mise en œuvre d’une stratégie de surveillance et de lutte anti-braconnage **Résultat 3** : Poursuite du désenclavement de la périphérie de Chinko et restauration de la cohésion sociale  |
| Activités principales | A 1.1 Amélioration de la gouvernance de la Réserve A 1.2 Construction et Maintenance des infrastructures de base A 1.3 Installation d’un Réseau de communication radio A 1.4 Suivi de l’écosystème, des pressions et des mesures de gestion de l’écosystème.A.2.1 Augmentation des équipes d’éco-moniteurs. A 2.2 Mise en place d’une équipe d’intervention rapideA.2.3 Collaboration avec les forces de l’ordre nationales et internationales.A.2.4 Renforcement du Réseau de renseignementA.3.1 Contribution à la sécurisation de la régionA.3.2 Appui communautaire et développement socio-économique des communautés riverainesA.3.3 Aménagement participatif du territoire de la Réserve et de sa périphérie  |

**Description de l'Action (max. 1 page)**

Cette Action a été préparée pour appuyer le Gouvernement de la RCA à l’établissement d’une gestion des ressources et l’espace naturel de la Réserve du Chinko en synergie avec les autorités locales et les communautés.

**L’objectif global**. Améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en RCA dans une perspective de développement de l'économie verte et de lutte contre la pauvreté.

**L’objectif spécifique.** Sauvegarder les écosystèmes naturels de la Réserve du Chinko et de sa périphérie menacés par la pression anthropique, l'instabilité et l'insécurité.

Le Gouvernement Centrafricain a délégué la gestion de la Réserve du Chinko à African Parks Network (APN) en mettant en place une Association de droit Centrafricain dénommée Projet Chinko ayant le mandat de la gestion sur le long terme (Contrat de gestion de 50 ans). A travers cette Action, le Gouvernement souhaite d’une part, s’assurer de la préservation du site et d’une meilleure viabilité des Actions en offrant un cadre plus stable et d’autre part, attirer d’autres investisseurs dans le domaine de la gestion et de la valorisation des ressources naturelles.

Dans ce cadre, APN a initié des investissements conséquents avec le concours de différents autres bailleurs de fonds (USFWS, Wildcat Foundation, The Walton Family Foundation). Un premier Plan d’Affaires (plan d’aménagement associé à son budget) a été initié en 2014 et guide la collaboration avec le Ministère de l’Environnement. Il sera revu annuellement. Le Projet ECOFAUNE II viendra appuyer cette Action.

Les principales parties prenantes qui mettront en œuvre le programme sont :

* Le réalisateur APN qui, à travers des contrats de gestion à long terme avec l’ONG Projet Chinko, a reçu du Gouvernement, les mandats de gestion de la Réserve.
* Le Ministère de l’Environnement qui fait partie du Conseil d’Administration de l’ONG Projet Chinko et qui mettra à la disposition de l’ONG du personnel (notamment les gardes).
* Les communautés locales et en particulier :
* Les populations sédentaires et nomades fortement marginalisées qui pourront mettre leurs connaissances au profit de la Réserve.
* Les communautés vivant autour de la Réserve représentant approximativement 15.000 personnes, qui pourront bénéficier directement des retombées sociales et économiques du développement de la Réserve.
* Le personnel du Parc et en particulier des écogardes recrutés localement qui recevront des formations et un cadre de travail permettant une professionnalisation de leur métier.
* Les institutions et administrations nationales et locales bénéficieront d’un renforcement des capacités du Projet Chinko au niveau administratif et technique. L’objectif de cet engagement est d’assurer l’appropriation par le partenaire local, grâce à sa participation directe et au soutien des ressources humaines locales nécessaires à la gestion à long terme.

**Pertinence de l'Action (max. 3 pages)**

#### Pertinence par rapport aux objectifs/secteurs/thèmes/priorités spécifiques de l'appel à propositions

Le 26 Novembre 2015, l’Union Européenne a adopté les éléments d’une stratégie pour la Conservation de la Nature en Afrique - Au-delà des Eléphants - du fait de l’érosion exponentielle de la vie sauvage et d’écosystèmes mais aussi de la disparition d’un très grand nombre d’espèces. L’objectif de cette stratégie a été formulé comme suit :

*Un ensemble complet de populations viables représentant la biodiversité unique de l’Afrique subsaharienne, vivant dans des écosystèmes préservés, résilients et fonctionnels qui peuvent subvenir aux besoins et au développement des populations*.

La biodiversité exceptionnelle de l’Afrique Centrale - des forêts tropicales jusqu’au désert - est reconnue en tant que patrimoine universel contribuant grandement à l’identité de cette région. Ce gradient de diversité biologique constitue un élément essentiel pour lutter et s’adapter aux effets apportés par les changements climatiques au niveau continental.

Malgré leur valeur et leur importance pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, de nombreuses aires de la sous-région sont en train de subir un déclin écologique irréversible. Leur valeur économique est délaissée au profit d’une subsistance pour les populations rurales et rarement intégrée dans les modèles de développement. L’effondrement des écosystèmes est désormais généralisé et souvent irréparable ; lorsqu’un rétablissement semble possible, il est souvent terriblement coûteux. Même s’il existe en Afrique plus de 1200 Parcs nationaux officiellement enregistrés, beaucoup ne sont que des « Parcs sur papier » et il est peu probable qu’il en reste plus de 250 dont la valeur biologique soit encore significative dans une vingtaine d’années.

Les raisons de ce déclin sont multiples mais nombre d’entre elles sont liées à la croissance démographique, au changement climatique et à la faible gouvernance. Pour pallier la contrainte de gouvernance, un modèle de Partenariat Public-Privé déléguant la mise en œuvre de la gestion quotidienne à un organisme spécialisé, s’est développé au courant de la dernière décennie et est reconnu comme approche novatrice. Ce modèle a été reconnu comme prometteur, notamment dans le cadre du Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CBD, par des institutions spécialisées telles que le RAPAC et l’UICN et retenu dans la stratégie de Conservation pour l’Afrique de l’Union Européenne.

L’Afrique centrale joue un rôle clé dans les équilibres écologiques mondiaux. La Centrafrique, ses écosystèmes naturels du Nord et de l’Est et la Réserve du Chinko représentent des zones clefs dans la préservation de cette transition de diversité biologique et des possibilités d’adaptation au changement climatique Nord Sud (désertification). La Réserve du Chinko fait partie des paysages prioritaires retenus dans la Stratégie de Conservation de l’Union Européenne (CAF 5 – Garamba- Bili Uéré- Chinko- Sud Soudan).

La Centrafrique, plus que tous les autres pays de la sous-région, connait une période de troubles qui a affecté l’intégrité de la plupart de ses Aires Protégées (AP) et une pression croissante des transhumances venant du Tchad et du Soudan. Cette dégradation de la biodiversité et l’insécurité qui y est associée entraînent des impacts directs sur les conditions de vie des populations sédentaires fortement dépendantes des ressources naturelles et compromet les équilibres écologiques et sociaux de la sous-région.

La structuration de ces vastes espaces naturels ainsi que la gestion des ressources et des Aires Protégées sont reconnues comme des éléments essentiels à prendre en considération dans l’amélioration de la sécurité et de la gouvernance.

#### Pertinence par rapport aux besoins et contraintes particuliers du/des pays cibles, de la/des région(s) cible(s) et/ou des secteurs concernés (y compris les synergies avec d'autres initiatives de l'UE et l'absence de double emploi)

Pour la Centrafrique, pays faiblement peuplé, les ressources naturelles constituent une des principales valeurs économiques tant pour le pays que pour les communautés rurales. Des efforts importants ont été consentis par l’UE depuis 1987 (Programme PDRN) pour préserver et gérer la diversité écologique du Nord et de l’Est. Ceci a permis de mitiger les effets des différentes pressions sur les ressources naturelles. Toutefois, ces efforts restent insuffisants pour agir au niveau des différents vecteurs contribuant à leur érosion, à la dégradation des écosystèmes, aux déclins des Aires Protégées et à la disparition d’espèces à savoir, les faiblesses de Gouvernance que connaît le pays pour contrôler/gérer les effets des demandes pour les ressources tant au niveau national que des pays limitrophes (ivoire, peaux, viande de brousse, pâturage, etc.). Ces pressions sont le fait de différents groupes armés (LRA, Seleka, Anti-balaka, etc.), des éleveurs transhumants qui en profitent, des exploitations minières et des populations locales. La raréfaction des ressources au niveau sous régional est un facteur important dans les tensions et de l’insécurité que connaît la Centrafrique.

L’Action du projet contribuera à améliorer la gouvernance et la sécurité en appuyant la mise en place des outils et des structures de gestion de la Réserve du Chinko mais aussi en initiant la définition et l’établissement du plan concerté d’utilisation des terres.

Le Partenariat Public-Privé entre le Ministère de l’Environnement et APN qui constitue le Projet Chinko contribuera à améliorer les compétences techniques et à diversifier les partenaires financiers pour asseoir la durabilité indispensable de l’Action.

#### Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, leurs besoins et leurs contraintes et indiquer comment l'Action abordera ces besoins

**a) Populations Locales**

La population de la périphérie de la Réserve du Chinko est estimée à 15 000 personnes.

Très isolé du reste du pays, le Projet Chinko est une des seules organisations formelles qui se développe dans la région et qui maintient des communications avec Bangui. Les populations locales bénéficieront directement du projet à travers les emplois (permanents et temporaires), la production de vivres et de matériaux de construction. Des programmes de sensibilisation et d’information sur la gestion et la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes permettront de les impliquer dans la gestion de la Réserve et dans la définition d’un plan d’utilisation des terres. Des appuis sociaux (éducation et santé) ont également été prévus à leur égard.

**b) Personnel de la Réserve**

Il sera composé d’agents des Eaux et Forêts sélectionnés puis détachés à la gestion de la Réserve mais également de personnel national contractuel afin de construire une équipe nationale professionnelle. La majorité du personnel est recrutée localement. Le personnel bénéficiera de formations et d’un encadrement technique de haut niveau.

**c) Autorités locales et traditionnelles**

Une attention particulière sera portée sur l’implication des autorités locales et traditionnelles dans les activités de conservation de la Réserve et de la périphérie.

**d) Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche**

Le MEFCP bénéficiera d’un renforcement par APN des capacités institutionnelles aux niveaux administratifs et techniques. Le Projet Chinko envisage une collaboration étroite en créant progressivement des équipes de gestion de haut niveau professionnel.

**e) Les Administrations locales et les forces de l’ordre**

Le Projet Chinko travaillera en étroite collaboration avec les administrations locales à qui il apportera son soutien. Des collaborations seront établies avec les forces de l’ordre et d’application des lois afin de les appuyer dans l’amélioration de la sécurité et la lutte contre les trafics.

**f) Les ONG et associations qui interviennent dans la périphérie du Parc**

Le Projet Chinko apportera son concours et établira des collaborations avec les ONG internationales travaillant dans la région telles que Invisible Children, CRS, COOPI, Save the Children et les missions dans la région.

Les Associations locales qui interviennent dans la périphérie de la Réserve seront accompagnées dans leurs objectifs afin qu’elles participent à la protection de la faune et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles.

**g) Les bénéficiaires finaux**

Les populations de la région de la Réserve. Ces populations bénéficieront d’une meilleure qualité de vie du fait de la réalisation de l’Action dans leur zone (salaires du personnel, achats locaux de biens et services, développement des activités génératrices de revenus, désenclavement), d’une amélioration de la gouvernance et de la sécurité et d’un environnement préservé.

#### Éléments avec une valeur ajoutée particulière

L’Action apportera une réponse appropriée aux problèmes institutionnels en appuyant un dispositif innovant de gestion efficace des Parcs à travers un Partenariat Public-Privé et en particulier la création des Organes disposant d’un mandat clair de gestion du Parc et la recherche d’autres sources de financement afin d’asseoir la durabilité de l’Action (diversification des sources de financement, partenariats avec d’autres bailleurs, partenariats avec institutions et sociétés spécialisées, etc.).

Dans le contexte de précarité de la République Centrafricaine et de l’isolement de la zone, des collaborations avec et des appuis seront apportés aux institutions, organismes et projets gouvernementaux et internationaux, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de l’élevage, de l’éducation et de la santé.

La gestion saine de l’espace de la Réserve et les collaborations avec les ONG spécialisées dans l’ « Early warning » et les forces de l’ordre, contribuera de manière significative à l’amélioration de la gouvernance et de la sécurité dans cette région très éloignée. La réserve, élément structurant à forte visibilité, collaborant avec les structures administratives, juridiques mais aussi avec les forces de l’ordre, contribue grandement à renforcer l’Etat de droit et à appuyer la sécurisation de la zone, point prioritaire pour une action de développement.

## informationS généralES

|  |  |
| --- | --- |
| Référence de l'appel à propositions | *Indiquer la référence EuropeAid de l'appel à propositions* |
| Intitulé de l'appel à propositions | Projet ECOFAUNE+, Ecosystèmes Faunistiques –Composante Est - Chinko |
| Nom du demandeur | African Parks Network |
| Numéro de la proposition[[10]](#footnote-10) | N/A |
| Intitulé de l'Action | Projet ECOFAUNE – Composante Chinko |
| **Lieu de l'Action**-*préciser le(s) pays, région(s) qui bénéficieront de l'Action* | République Centrafricaine |
| [Numéro du lot] |  |

## l'Action[[11]](#footnote-11)

### Description de l’Action

#### Description (maximum 13 pages)

**L’objectif global**. Améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité en RCA dans une perspective de développement de l'économie verte et de lutte contre la pauvreté.

**L’objectif spécifique** Sauvegarder les écosystèmes naturels de la Réserve du Chinko et de sa périphérie menacés par les pressions anthropiques, l'instabilité et l'insécurité.

L'objectif est de mettre en place une gestion performante en mesure d’affronter les pressions et de préserver la faune de la Réserve qui, grâce à une saine assise technique et financière, génère la professionnalisation du personnel national, la confiance des communautés et partenaires et la pérennité des opérations de conservation. Comme tel, il soutient le Ministère des Eaux et Forêts et les administrations dans leurs efforts pour garantir à long terme la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, point essentiel pour rasseoir une gouvernance et une sécurité.

L’Action vient en appui à la mise en œuvre d’un plan de gestion formulé par African Parks Network (APN), approuvé par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) et mis en œuvre par l’ONG Projet Chinko qui dispose du mandat du Gouvernement pour la gestion de l’Aire Protégée.

La stratégie de réponse aux problèmes posés s’articule globalement autour de trois volets principaux d'activités : (i) l’appui à la gestion de la Réserve (ii) la protection de la faune, et (iii) l’appui et la participation des communautés locales.

La stratégie proposée reposera sur les principes suivants :

* Au niveau national, collaboration et coordination avec l’ensemble des Actions menées en faveur des Aires Protégées Centrafricaines et initiées par le Ministère des Eaux et Forêts.
* Une collaboration et un dialogue étroit avec l’ensemble des acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) intervenant dans l’amélioration de la gouvernance et de la sécurité mais aussi du développement en particulier avec le Programme ECOFAUNE+.
* Une contribution aux recommandations internationales et aux priorités régionales et nationales en matière d’amélioration de la qualité de gestion des Aires Protégées et des sites les plus importants pour la biodiversité.
* L'implication des populations riveraines dans une définition participative des stratégies de gestion et, là où c’est possible, dans toutes activités de gestion susceptibles de générer des avantages aux communautés et leur adhésion à la conservation de l’AP.
* Une complémentarité dans le travail entre APN et les services de l'Etat dans le respect des cadres législatifs et des politiques et stratégies sectorielles.
* La mise en œuvre d’approches novatrices au cœur des valeurs des entreprises privées, privilégiant l’initiative, l’efficacité, le professionnalisme, et la durabilité des résultats.
* La recherche de financements complémentaires afin d’assurer la couverture des frais récurrents de fonctionnement, de crédibiliser les engagements pour la Conservation du MEFCP, et de générer la confiance d’autres partenaires.
* L’évaluation continue des résultats et des approches de mises en œuvre en vue d’en tirer les leçons et d’en faire profiter l’ensemble du réseau des AP Centrafricaines.
* Le respect strict du principe de subsidiarité. Toutes les actions viendront renforcer et compléter les mesures prises au plan national et devront apporter une dimension d'intégration.

**Résultats et activités**

Le projet s’articule autour de **trois résultats** :

**Résultat 1 : Gestion de la Réserve de Faune du Chinko.**

Ce résultat sera atteint grâce aux activités suivantes :

**Activité 1.1 Gouvernance de la Réserve**

L’Action appuie la mise en place de structures autonomes, le ‘Projet Chinko’ disposant des mandats et responsabilités pour la gestion de la Réserve pour 50 ans. Cette structure est guidée par un Conseil d’Administration regroupant des personnes du MEFCP, d’APN et des personnalités locales et où sont invités les principaux bailleurs de fonds.

Le Projet Chinko et APN participeront aux structures de coordination de projets mise en place par le MEFCP et le gouvernement afin de s’assurer d’une cohérence des différentes actions initiées par le MEFCP et Gouvernement. A cet effet, il participera à la structure de coordination et de collaboration mise en place par le MEFCP et le Programme ECOFAUNE.

La Réserve du Chinko dispose d’un Plan d’Affaires quinquennal (plan d’aménagement associé à un budget opérationnel) afin de guider les opérations. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil d’Administration et le MEFCP. Le présent financement vient appuyer sa mise en œuvre **(voir Synthèse joint en Annexe D).**

L’Unité de Gestion de la Réserve ‘guidée par APN’ assure son élaboration et est entièrement responsable de son exécution après approbation du CA et du Gouvernement Centrafricain.

Un Conseil Local, regroupant les principales communautés et autorités locale, sera mis en place afin de recueillir les avis, suggestions et commentaires sur les orientations (Plan d’Affaires) et leur mise en œuvre.

Sur base des manuels des opérations et financier d’APN, des structures de travail claires permettant la prise et l’application de décisions mais aussi un système efficace de gestion des financements, du personnel et du patrimoine de la Réserve viendront accompagner le système opérationnel.

**Activité 1. 2. Construire et/ou Maintenance des Infrastructures de Base**

En 2013, le Projet Chinko a initié la construction des infrastructures de base indispensables à la gestion de la Réserve du Chinko (piste d’accès, pistes intérieures, bureau, garage, logements du personnel, postes de gardes, etc.). L’Action visera à poursuivre ces travaux en cherchant au maximum à utiliser la main d’œuvre locale en vue d’obtenir le plus possible de retombées économiques localement. Ainsi, le Projet Chinko entreprendra les travaux suivants :

Activité 1.2.1 Piste d’accès : Aménager les 120 km d’accès permanent de Bakouma au QG de la Réserve (Kocho) pour des camions. Ceci impliquera l’aménagement des divergents et l’amélioration des bandes de roulements. Pour appuyer ces travaux à haute intensité de main d’œuvre, un tracteur avec une remorque à benne basculante sera acheté.

Activité 1.2.2. Pistes Intérieures :

1. De 2013 et 2014, un réseau de pistes d’accès a été aménagé sur 6.000 km² dans la partie Nord de la Réserve. Pour améliorer ce réseau, un bac (sur la rivière Koncho) et 4 petits ponts seront installés. Certaines pistes seront élargies pour permettre le déplacement des camions.
2. En 2015, outre l’entretien de ce réseau de pistes, une Zone de Conservation Prioritaire (ZCP - importante pour la faune) – 1000 km² - a été munie d’un réseau de pistes plus dense afin de pouvoir assurer sa protection et un déploiement rapide des gardes. En 2016 et 2017, le Projet Chinko agrandira cette zone à 3000 km².

Activité 1.2.3 Terrains d’aviation :

Les terrains d’aviations existant seront améliorés et entretenus. D’autre part, afin d’accroître le déploiement des gardes et de faciliter la gestion de la Réserve, des petits terrains d’aviation seront aménagés aux endroits stratégiques. Au minimum 5 nouveaux terrains seront établis pendant la durée du programme.

Activité 1.3. Bâtiments :

En 2014 et 2015, une attention a été portée aux bâtiments techniques (magasin, garage, bureau, dispensaire) indispensables au support des opérations. En 2016 et 2017, le Projet Chinko souhaite initier :

1. des logements permanents pour le personnel, finaliser les bureaux et agrandir le dispensaire de la base.
2. Une base temporaire pour l’hébergement et la formation des 30 nouveaux gardes.
3. Des postes avancés (5), seront établis aux endroits stratégiques (voir point Activité 1.2.4) afin de faciliter le travail des gardes.

**Activité 1.4 Réseau Radio Communication**

Pour guider l’ensemble de ces opérations mais aussi pour améliorer la sécurité, la communication et le positionnement des équipes de terrain reste un élément essentiel que le Projet Chinko devra continuer à développer.

Par l’installation de 3 répétiteurs et l’acquisition de radios portatives et pour véhicules, le Projet Chinko a été mis en place un réseau digital 24/7 de communication sur l’ensemble des Zones de Conservation Prioritaires (3.000 km2). Celui-ci permet un suivi spatial sur écran (logiciel spécial) de l’ensemble des radios et de rester en contact avec elles.

D’autre part, le réseau HF dans les villages de la périphérie a été étoffé et des accords avec les autres réseaux de radio HF (administration, Invisible Children, CRS, COPPI, Mission, etc) de la région ont été établis afin de :

* + disposer d’information sur les aspects sécuritaires ;
	+ rester en contact avec l’ensemble des villages de la périphérie pour le développement des actions communautaire ;
	+ développer les collaborations sur le plan opérationnel ;

Le projet Chinko poursuivra la mise en place un Centre de Coordination des Opérations (CCO) 24/7. Les opérateurs de ce centre continueront à être formés pour assurer le suivi et la gestion non seulement des informations mais aussi du déplacement des patrouilles et guideront les opérations. Le CCO sera équipé de manière à pouvoir suivre et orienter en temps réel le déplacement des équipes sur le terrain et sera essentiel pour le monitoring des colliers satellitaires placés sur la faune.

Ce centre servira également de relais entre les villages et l’équipe en charge des aspects communautaires pour les actions de développement (voir activité 3.2 et 3.3).

L’ensemble de ces informations seront intégrées dans des bases de données et analysé pour servir à la fois le développement d’un plan de gestion et d’utilisation des terres mais aussi les autorités compétentes pour améliorer la sécurité de la région.

**Activité 1.5 Suivi de l’écosystème, des pressions et des mesures de gestion de l’écosystème.**

Le suivi de l’écosystème et une amélioration de la connaissance tant des milieux, des espèces et des pressions sont des éléments essentiels permettant à l’Unité de Gestion de développer et d’adapter ses plans d’opérations. C’est aussi l’élément indispensable pour mesurer (indicateurs) les effets des actions afin de réduire les pressions que connaît la Réserve et mieux cibler les opérations.

Outre un suivi général de l’écosystème et des espèces clefs, une attention particulière sera portée aux principales pressions à savoir le braconnage par des groupes armés et des éleveurs ainsi que le bétail (compétition pour les pâturages et les points d’eau).

A cet effet, le Projet Chinko a mis en place des partenariats avec l’Université de Fribourg et les ONG Panthera et Derbianus CSAW pour développer les outils et méthodologies de suivi et assurer le monitoring des habitats et des espèces importantes pour l’écosystème.

Ainsi, l’activité de suivi écologique consistera à :

* Poursuivre le développement du réseau de pièges photographiques sur l’ensemble de la Réserve afin d’avoir des indicateurs de densités, de mouvements et de fréquentation de la faune, du bétail et du braconnage.
* Améliorer le développement du réseau de transects linéaires pédestres dans les différentes zones afin d’obtenir des estimations de l’évolution des abondances.
* Poursuivre la collecte de données quantitatives et géo référencées par les patrouilles terrestres et les vols de surveillance aérienne.
* Accroitre et former les équipes d’éco-moniteurs (de 10 à 40) afin de pouvoir étendre et intensifier l’effort d’observation.
* Poser des colliers satellites pour une meilleure connaissance de l’écologie (déplacements saisonniers, comportements, etc.) de deux espèces clefs : les élans (8 colliers) et les éléphants (2 colliers).
* Assurer un suivi spatial et temporel des efforts de surveillance (terrestre et aérien) afin de mesurer leur impact pour l’amélioration de l’état de conservation.
* Développer une cellule permettant l’utilisation de ces informations en temps réel pour l’organisation de la surveillance de la Réserve mais aussi la mise à jour des bases de données afin de permettre une analyse des tendances mensuelles et saisonnières.

**Les résultats attendus :**

* La gouvernance du Projet Chinko est améliorée et implique l’ensemble des partenaires :
	+ Le Conseil d’Administration se tient deux fois par an avec les principaux bailleurs de fonds et oriente la gestion de la Réserve.
	+ La Réserve du Chinko dispose
		- d’un Plan d’Affaires quinquennal revu annuellement par le Conseil d’Administration ainsi que des plans de travail et budgets annuels clairs facilitant les opérations sur le terrain.
		- d’une structure claire de travail ciblé (organisation, plan de travail, etc.) et d’équipes motivées et performantes.
	+ la Réserve du Chinko produit un rapport mensuel d’activités afin de maintenir au courant l’ensemble des parties prenantes de l’évolution du plan de travail.
* Les infrastructures sont améliorées :
* L’accès permanent de Bakouma au Quartier Général est établi.
* L’accès à la deuxième Zone de Conservation Prioritaire a été mis en place.
* Les endroits stratégiques (5) sont équipés de postes avancés et de terrains d’aviation.
* Les bureaux et bâtiments techniques sont finalisés et logements pour les cadres sont construits.
* Un centre de coordination des opérations assurant en 24/7 la gestion spatiale et temporelle des informations pour guider les opérations.
* Le suivi écologique permet d’affiner le zonage de la Réserve (Zone de Conservation Prioritaire, couloir de transhumance, etc) et son aménagement mais aussi d’orienter et d’améliorer les focus spatiaux et temporels nécessaire aux opérations.

**Résultat 2.** Mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de lutte anti-braconnage

Le rôle des ressources naturelles (en particulier de l’ivoire) de l’Est de la RCA dans le financement de groupes armés et de réseaux mafieux est reconnu au niveau national et international. La contribution d’une gestion saine de la Réserve du Chinko mais aussi des ressources naturelles de sa périphérie contribuera fortement à l’amélioration de la gouvernance et de la sécurité au bénéfice de l’ensemble des acteurs de la région.

L’effort de surveillance a permis de freiner considérablement le braconnage dans les Zones de Conservation Prioritaire. Toutefois cet effort doit être consolidé et étendu du fait des contextes de gouvernance et de sécurité. La présence de la LRA, de groupes et d’éleveurs armés profitant de ce contexte est certainement la principale menace pour la faune.

L’envahissement de l’Est de la République Centrafricaine par du bétail (compétition pour les pâturages et l’eau) en provenance du Soudan s’est fortement accentué depuis la création du Sud Soudan. Il s’agit là très certainement et sur le moyen terme, d’une menace considérable pour la faune, les pâturages et les habitats avec des conséquences environnementales, sociales et économiques au niveau local, national et international.

L’Action visera donc à intensifier et à professionnaliser les équipes de protection de la Réserve tout en augmentant les systèmes de prévention et de suivi judiciaire.

**Activité 2.1 Augmentation des équipes d’Eco-moniteurs (informateurs).**

Pendant la période du projet, 24 nouveaux Eco-moniteurs/ Informateurs seront recrutés localement afin de porter leur nombre de 18 à 42. Cette activité impliquera l’organisation d’une sélection dans les villes de la périphérie de la Réserve puis l’organisation d’une formation. Travaillant en petite équipe de deux à trois personnes, ceux-ci permettront de renforcer le réseau de renseignement, d’étendre la couverture de la surveillance à pied, de compléter la surveillance aérienne afin d’identifier non seulement la présence de braconniers/groupes armés mais également d’espèces rares (éléphant, élan, lion, lycaon).

**Activité 2.2 Mise en place d’une Equipe d’Intervention Rapide**

Du fait de la nature des braconniers (groupes d’anciens militaires armés ou de rebelles), une équipe spéciale pouvant être déployée rapidement sera sélectionnée parmi les anciens gardes et formée pour appuyer les autres équipes et intervenir dans des contextes difficiles.

**Activité 2.3 Collaboration avec les forces de l’ordre nationales et internationales.**

La présence de forces armées nationales et internationales (AU Task Force et MINUSCA) impliquées dans la lutte contre la LRA et dans la sécurisation de la région nécessite qu’une collaboration étroite soit établie pour mener à bien les opérations de lutte contre les groupes armés, principaux facteurs de braconnage. Cette collaboration portera sur un partage de l’information au sujet des mouvements des groupes armés mais aussi si nécessaire, sur l’organisation d’opérations conjointes.

**Activité 2.4 Renforcement du réseau de renseignement**

Un réseau de renseignement (« Early warning ») sur les déplacements et exactions de groupes armés et de braconniers, sur les mouvements du bétail et sur le trafic des produits faunistiques (dont l’ivoire) sera mis en place en :

* Intensifiant les équipes d’éco-moniteurs (observateurs- voir Activité 2.1) dans et autour de la réserve.
* Développant des collaborations avec les ONG travaillant dans ce domaine (Invisible Children, CRS, missions, etc.).
* Mettant en place un réseau informel d’informateurs dans la périphérie de la Réserve.
* Travaillant avec les autorités nationales et locales afin de renforcer les forces de police, de gendarmerie et les autorités judiciaires.

L’ensemble des informations seront collectées et analysées dans le Centre de Coordination des Opérations (voir Activité 1.4). Ces informations seront partagées avec les personnes et autorités concernées dans la région pour répondre aux besoins sécuritaires et avec les instances nationales et internationales concernées.

**Résultats attendus :**

* Le braconnage et les incursions du bétail transhumant à l’intérieur des 2 Zones de Conservation Prioritaires sont stoppés.
* Les actions de renseignements permettent de prévenir les activités illégales dans les Zones de Conservation Prioritaires.
* Les forces de l’ordre et autorités locales appuient les actions du Projet Chinko.
* Les informations concernant la présence et le déplacement des groupes armés, des braconniers, du bétail, etc. sont analysées, cartographiées et partagées avec les instances nationales et internationales concernées.

**Résultat 3** Poursuivre le désenclavement de la périphérie du Chinko et restaurer la cohésion sociale

Pour atteindre ce résultat, les actions visent à développer et soutenir des collaborations de voisinage durable avec les communautés et les ONG dans la conservation des ressources de la Réserve et de sa périphérie. Un dialogue avec les communautés a été initié par le Projet Chinko mais doit être renforcé. Pour le Projet Chinko et APN qui se sont engagés sur le long terme dans cette région, l’obtention du soutien des communautés dans une structuration des espaces naturels et des modalités d’utilisation, dans les initiatives de gestion des ressources naturelles et dans la préservation de la faune, sont des conditions essentielles pour asseoir un processus de conservation sur le long terme.

**Activité 3.1 Contribution à la sécurisation de la région**

La contrainte majeure du développement de la région reste le haut niveau d’insécurité lié à la fois à la présence de groupes armés étrangers mais aussi au contexte politique national. En développant des relations opérationnelles avec les forces de l’ordre (voir Activité 2.), avec les communautés, avec les ONG actives dans l’ « Early Warning System » et avec ses propres ressources, le Projet Chinko contribuera à améliorer le niveau de sécurité pour les villages de sa périphérie. Une attention particulière sera portée sur l’installation de radios HF dans les villages afin de complémenter les réseaux existants, et sur les réactions pouvant être apportées suite aux informations reçues (voir Activités 1.4 et 2.4).

**Activité 3.2 Appui communautaire et développement socio-économique**

**Activité 3.2.1** Renforcer l’équipe en charge du développement communautaire.

Le Projet Chinko a mis en place une petite unité d’appui communautaire dans le but de développer des projets d’intérêt commun et des micro-projet mais aussi d’informer et sensibiliser les villages de la périphérie aux actions de la Réserve. Afin d’accroitre l’efficacité de cette unité, une flotte de motocyclettes et deux véhicules sera mise à sa disposition pour faciliter les déplacements entre les communautés et développer des actions communes.

Cette mobilité et le réseau radio permettront de mettre en place des plates-formes de concertation avec les différentes communautés villageoises et les autorités locales et dans la mesure des moyens disponibles, de répondre à leurs préoccupations (Activité 3.2.2).

**Activité 3.2.2** Développer des relations fonctionnelles avec les communautés.

Pour renforcer cette relation, des projets de production agricole pour les besoins alimentaires de la Réserve ou d’autres acteurs ainsi que des petites entreprises pour la construction et l’ouverture des pistes, seront mis en place progressivement. Ces actions de production et transformation de produits agricoles (manioc, miel, etc.), de travaux à haute intensité de main d’œuvre et de formation/encadrement pour l’apprentissage de métiers, représentent un élément structurant important et un apport économique conséquent pour cette région très isolée. Une attention sera portée à la formation de compétences locales en particulier dans les métiers liés à la construction, à l’entretien du parc automobile, à l’ouverture de pistes, à l’accueil de visiteurs, etc.

Une attention particulière sera également portée à un soutien à l’éducation sous forme d’appui à l’enseignement de cycle de séminaire thématique pour les enseignants ou à l’amélioration des infrastructures.

En fonction des préoccupations et des besoins exprimés, un programme de microréalisations sera initié. Dans ce domaine, le Projet Chinko développera également des partenariats avec d’autres ONG/projets présentes dans la région.

**Activité 3.2.3** Sensibilisation et information des communautés

L’équipe chargée du développement communautaire mettra en place un programme de sensibilisation sur les enjeux sociaux et économiques de la préservation des écosystèmes et l’utilisation rationnelle des ressources naturelles.

* Elle organisera une campagne d’animations basées sur l’environnement autour de la présentation de films et de débats dans les villages et les écoles de la région.
* A travers la production de matériel éducatif et de formation pour les enseignants, elle introduira les thèmes de préservation de l’environnement, de gestion et d’utilisation rationnelle des ressources naturelles dans les écoles de la périphérie de la Réserve.
* Parallèlement, le Projet Chinko organisera des visites du QG pour les autorités administratives, traditionnelles et les fonctionnaires de la région.

**Activité 3.3** Aménagement Participatif de la Réserve et de sa périphérie.

Dans le but d’initier un Plan d’Utilisation des Terres (zone agricole, zone de chasse villageoise, zone de pâturage, couloir de transhumance) prenant en compte les sensibilités du ‘foncier traditionnel’ et le développement de la Réserve, des contacts seront pris avec les différentes communautés avec l’appui des autorités administratives et traditionnelles mais aussi des ONG plus particulièrement ACTED. Des synergies sur un plan méthodologique seront recherchées avec le Programme ECOFAUNE Nord.

Une étude sur les éleveurs transhumants sera initiée afin de mieux comprendre leurs origines, mouvements, relations sociales et économiques avec les communautés résidentes et leurs besoins.

Parallèlement, une recherche et une cartographie basée sur une concertation auprès des communautés locales (cartographie participative) sur l’utilisation et ‘l’appartenance/utilisation traditionnelle des terres’ sera réalisée.

Sur base des résultats de ces études mais aussi des données récoltées par l’équipe du suivi écologique, une (des) plate-forme(s) de concertation sera (seront) mise(s) en place dans le but de structurer l’espace et de trouver une entente sur un plan d’utilisation des terres et sur ses modalités de gestion.

**Résultats attendus :**

* Les communautés de la périphérie sont sensibilisées à l’importance d’une gestion rationnelle des ressources naturelles. Elles supportent et bénéficient du développement de la Réserve du Chinko.
	+ Des équipes locales d’artisanats et des groupements villageois ont été formés et contribuent au/ bénéficient du développement de la réserve.
	+ L’équipe communautaire dispose de matériel didactique.
	+ Un programme de microréalisations a été formulé et les premières réalisations initiées.
* Les autorités administratives et locales ainsi que les forces de l’ordre adhèrent au projet et appuient les actions du projet.
* Les modalités d’utilisation des terres par les communautés sédentaires et pastorales sont connues.
	+ Une étude sur la transhumance est disponible.
	+ Une cartographie de l’utilisation actuelle de la réserve et de sa périphérie est disponible.
* Les plates-formes de concertation pour la définition d’un plan d’utilisation des terres sont identifiées et le processus de planification est initié.

#### Méthodologie (maximum 5 pages)

**Décrire en détail:**

* **les méthodes de mise en œuvre choisies et les raisons de ce choix;**
* La Coordination de la composante Chinko avec les autres actions de Conservation sur le plan national sera assurée par le volet ‘coordination institutionnelle’ ainsi que par la participation au Comité de Suivi qui concernera les actions dans le Bamingui-Bangoran, le Projet Chinko et le projet de Bayanga dans le Sud-Ouest.
* La mise en œuvre de la Composante Est-Chinko se fera à travers le Partenariat Public-Privé (PPP) – Projet Chinko- établi entre le gouvernement Centrafricain et APN.
* Au terme de cet Accord de Partenariat signé entre African Parks Network et le Gouvernement Centrafricain, la gestion et la mise en valeur du patrimoine biologique et culturel des Parcs et leurs périphéries seront assurées par l’ONG ‘Projet Chinko’ de droit Centrafricain dotée d’autonomie administrative et financière appuyée par les institutions en charge de la gestion des ressources naturelles et APN.
* En vue de l’intégration de la réserve dans les régions concernées, le Projet Chinko privilégiera un dialogue pour le développement et la mise en œuvre de ses plans de travail et ses opérations afin de s’assurer d’un soutien fort du Projet.
* L’ONG Projet Chinko rentera en partenariat avec les communautés locales pour la mise en place de mécanismes participatif de gestion. Le recrutement et la formation des cadres nationaux seront privilégiés.
* APN s’engage à mettre son expertise et son expérience en matière de protection et de conservation des Parcs et Aires Protégées à disposition en proposant les personnes qualifiées pour faire partie des organes de l’administration et de gestion de la Réserve du Chinko. APN s’engage également à rechercher auprès des donateurs publics ou privés les ressources financières nécessaires au financement des opérations de gestion et aux autres dépenses. APN s’engage à mettre en place les mécanismes financiers pouvant améliorer une gestion durable de la Réserve et de sa zone périphérique.
* L’Administration Centrafricaine s’est engagée à consacrer le temps nécessaire, ainsi que les ressources, le personnel et les équipements disponible pour mener à bien ses obligations, et ce de façon adéquate et efficace. Elle s’engage également à appuyer les demandes faites par les Structures auprès des bailleurs de fonds internationaux et des donateurs privés.
* Une forte implication de la population locale, des autorités locales et traditionnelles dans la conservation de la biodiversité de la réserve et de sa zone périphérique sera assurée à travers leur participation dans la structure de gestion, aux activités d’information et de sensibilisation, à une participation active au projet et aux bénéfices pour le développement des villages concernés.
* **si l’Action prolonge une Action existante, décrivez de quelle manière elle repose sur les résultats de cette Action (donner les principales conclusions et recommandations d'éventuelles évaluations effectuées);**
* Le Programme Ecosystèmes Faunistiques du Nord Est a été initié en 2012 et est la prolongation des interventions du PDRN et des programmes ECOFAC initiés en 1987. C’est le plus grand programme de conservation dans le Nord de la République Centrafricaine.
* L’Action apporte des innovations qui découlent de nouveaux mécanismes de gestion basés sur un Partenariat Public-Privé et sur l’intégration des populations locales dans la gestion des Parcs et de leurs zones périphériques mis en exergue dans la Stratégie de Conservation pour l’Afrique de l’UE.
* Le Projet Chinko a été initié par APN avec un groupe de partenaires centrafricains en 2013 et a commencé en 2014. Les résultats importants obtenus au cours de ces deux premières années en matière de conservation sont extrêmement encourageants et ont reçu le support de fondations basées aux Etats-Unis.
* Elle maintiendra et développera les espèces faunistiques en danger (grands mammifères et en particulier éléphants) grâce à une meilleure gestion et une réhabilitation de la biodiversité biologique dans la zone. Des relations fonctionnelles avec les populations de la périphérie favoriseront l’appropriation des actions de sauvegarde de l’environnement qui seront menées dans la Réserve et dans sa zone périphérique. L’ONG Chinko qui a été mise en place conduira à une autonomie financière progressive de la Réserve grâce aux mécanismes novateurs de financement à long terme (fonds fiduciaires, fonds privés,…).
* **si l’Action s’inscrit dans le cadre d’un programme plus vaste, veuillez décrire comment l’Action s’y insère ou, le cas échéant, comment la coordination est assurée avec ce programme ou avec un éventuel projet planifié (veuillez exposer les synergies potentielles avec d’autres initiatives, notamment de l'Union européenne);**
* L’Action s’inscrit dans le cadre des deux composantes du Projet ECOFAUNE. Un Comité Technique de Coordination (CTC) semestriel sera mis en place sous l’égide du Ministère des Eaux et Forêts dans le but de capitaliser les expériences, partager les ressources et expertise techniques disponibles et rechercher les appuis nécessaires au plan national et international.
* Des collaborations entre composantes du projet seront établies notamment pour:
	+ La formation des gardes ;
	+ L’identification des réseaux illicites de trafics en lien avec les ressources naturelles et des mouvements des groupes armés.
* L’Action s’inscrit dans un renforcement du programme RAPAC/ECOFAC et viendra en complémentarité aux actions de lutte contre le braconnage initiées par la COMIFAC.
* Des collaborations seront établies également avec les Parc Nationaux de Zakouma (Tchad) et de la Garamba (RDC) gérés dans le cadre de PPP par APN et recevant des financements de l’Union Européenne.
* **les procédures de suivi et d’évaluation interne et/ou externe**;
* Des systèmes de suivi-évaluation internes ont été mis en place sur base du modèle développé par APN et du cadre logique. Ce système couvrira tous les aspects opérationnels et financiers des structures PPP assurant la gestion des Parcs.
	+ Le Directeur de la Réserve enverra au Conseil d’Administration et aux partenaires un rapport mensuel des opérations avec une mesure d’accomplissement des objectifs, un rapport annuel ainsi que les comptes financiers annuels audités.
	+ Les rapports et les audits financiers seront envoyés au Conseil d’Administration, aux partenaires, au Chef de Délégation de l’Union Européenne à Bangui ainsi qu’au responsable du Fonds Békou à chaque demande de paiement. Ces rapports sont constitués d’une partie narrative et d’une partie financière. Les demandes de paiement seront accompagnées d’un rapport de vérification des dépenses de l’Action produit par un contrôleur des comptes externes agréé par la DUE/ Fonds Békou. Ce contrôleur auditera les comptes de l’Action avec une périodicité minimum d’1 an. Le rapport final sera soumis au Conseil d’Administration, aux partenaires, au Chef de Délégation de l’Union Européenne à Bangui ainsi qu’au responsable du fonds Békou au plus tard trois mois après la fin de la période de mise en œuvre de l’Action.
	+ Un dispositif d’évaluation des performances individuelles du personnel sera mis en place en relation avec l’accomplissement des objectifs liés à chaque poste.
* Une mission externe d’évaluation finale sera réalisée par des consultants indépendants recrutés directement par la Délégation de l’Union Européenne/ Fonds Békou.
* Un Comité Technique de Coordination où seront invités les partenaires techniques et financiers, sous les auspices du Ministère des Eaux et Forêts, veillera à l’évolution des activités entreprises.
* **la description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes [codemandeur(s), entité(s) affiliée(s), groupes cibles, autorités locales, etc.] dans l’Action et les raisons pour lesquelles ces rôles leur ont été assignés;**

**Les différents acteurs et parties prenantes**

1. **Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, et Pêche (MEFCP)**

Il représente le Gouvernement dans les Accords de Partenariat avec APN. Il assure la présidence du Comité Technique de Coordination. Il appuie le Projet Chinko dans ses opérations de terrain et sur le plan administratif.

1. **African Parks Network (APN)**

African Parks Network est une entité opérationnelle basée en Afrique du Sud, qui est le partenaire des Gouvernements dans les Accords de Partenariat pour la gestion durable de la Réserve du Chinko. APN assurera la mise en œuvre de l’Action sur le terrain. Selon les termes de l’Accord, APN s’engage à rechercher auprès des donateurs publics ou privés les ressources nécessaires au financement des opérations de la Réserve. Il jouera un rôle moteur dans la recherche des financements pour le Parc.

APN s’engage également à mettre à disposition son expertise et son expérience en matière de protection et conservation de la Réserve du Chinko en proposant les personnes qualifiées pour faire partie de la composition des organes d’administration et de gestion des Parcs. APN aura la responsabilité de choisir l’équipe de cadres et en particulier le Directeur de la Réserve. La gestion de la Réserve sera réalisée en conformité avec le Manuel standard des Opérations d’APN. African Parks Network sera responsable de la coordination et au suivi de l’Action.

1. **Personnel de la Réserve**.

Le personnel de la Réserve s’occupera principalement de la protection et surveillance, du suivi écologique, et des relations avec la périphérie. Ces activités seront appuyées par un volet infrastructures. Le personnel sera composé d’agents contractuels recrutés et d’agents détachés et/ou affectés par les Administrations. Afin de favoriser une meilleure intégration de l’ensemble du personnel aux activités, toutes les personnes travaillant dans la Réserve seront sous la responsabilité du Directeur  et gérées par l’Unité de Gestion du Parc.

Tout le personnel qui sera chargé de la surveillance de la Réserve et sa périphérie sera reconnu formellement par le MEFCP et devra suivre un entraînement formel en matière de prévention de la criminalité environnementale qui sera assurée conjointement par l’Administration et APN.

1. **Les communautés et autorités locales**

Il est prévu d’intégrer ces communautés dans le processus de gestion du patrimoine biologique de leur zone par la sensibilisation, l’établissement des liens fonctionnels avec elles, et d’appuyer les actions de développement local.

Les communautés locales seront les premières bénéficiaires des opportunités d’emplois et bénéficieront d’autres avantages économiques issus de l’Action tels que les activités génératrices de revenus ou de soutien pour la création ou l’amélioration des services sociaux.

Les autorités locales joueront un rôle essentiel dans le suivi de l’application des lois, dans des appuis pour améliorer les contextes sécuritaires et dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales aux actions de conservation. Elles feront partie intégrante des cadres de coordination de la gestion des ressources naturelles de la Réserve dès le début de mise en œuvre de l’Action.

1. **ONG qui interviennent dans la zone périphérique du Parc.**

Ces ONG locales jouent un rôle important dans le processus de structuration des communautés locales, de sécurisation et dans le développement (Invisible Children, CRS, COOPI, Save Children). L’Action les accompagnera dans ces rôles.

1. **Les partenaires extérieurs**

Les partenaires extérieurs (US FWS, Wildcat Foundation et Walton Foundation) contribueront au financement durable de la Réserve, au développement de la région et à la formation du personnel.

1. **la structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'Action (par fonction: il n’y a pas lieu de préciser le nom des personnes);**
2. L’ONG Chinko, entité légale Centrafricaine, représente l’Accord de Partenariat entre le MEFCP et APN et dispose du mandat de gestion de la Réserve.
3. Les Conseils d’Administration dont la composition et le fonctionnement ont été fixés par le Gouvernement Centrafricain et African Parks Network se réunissent au moins deux fois par an pour guider et évaluer les opérations. Ils approuvent également les Plans d’Affaires quinquennaux et les budgets annuels.
4. Une Unité de Gestion dirigée par le Directeur de la Réserve est responsable de toutes les opérations et assurera la coordination des activités à l’intérieur de la Réserve et dans les zones périphériques. Cette unité est responsable de la préparation du Plan d’Affaires.
5. Les Unités de Gestion disposent en général de 4 volets opérationnels, à savoir le volet lutte anti braconnage et renforcement des lois, le volet conservation, le volet génie civil et logistique, le volet développement communautaire ainsi qu’une entité responsable des aspects administratifs et financiers.
6. Le tableau suivant présente l’ensemble de l’équipe du personnel de l’Action au niveau de la Réserve.



1. **les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l’Action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer);**
2. Les moyens matériels qui appartenaient à la Réserve seront mis à disposition de l’Action. Ces moyens matériels comprennent un avion, un ULM, les bâtiments se trouvant dans la Réserve, du matériel roulant et groupes électrogènes, du matériel informatique, du matériel et mobilier de bureau, des matériels et outillages pour les travaux d’infrastructures, etc.
3. Pour la période de l’Action, des moyens matériels supplémentaires sont nécessaires pour accroître les capacités de la Réserve. Il s’agit notamment: d’un tracteur, d’équipements de surveillance (uniformes, matériel individuel et collectif des gardes). D’autre part des investissements seront réalisés pour l’ouverture et l’aménagement de pistes ainsi que pour compléter les bâtiments existants (bureau, logements, magasin et atelier).
4. **les attitudes de toutes les parties prenantes vis-à-vis de l'Action en général et des activités en particulier.**
5. Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, signataire de l’Accord de Partenariat, est favorable à l’Action conformément à sa mission de garant de la bonne gestion des ressources naturelles du pays.
6. Les populations vivant en périphérie supportent très vivement l’Action, seul opérateur et élément structurant sur plusieurs dizaines de milliers de km². Elles sont aussi les bénéficiaires directes de l’Action du projet.
7. Les autorités locales déconcentrées (préfet, sous-préfet) ont une attitude favorable à la conservation de la Réserve et de sa zone périphérique.
8. Le personnel de la Réserve est également favorable à l’Action car il en tire un bénéfice de formation et bénéficie d’un cadre professionnel stable, également en termes de revenus et d’avantages sociaux. L’Action devra poursuivre le processus de sélection de ce personnel et le motiver par un encadrement social de proximité et des formations appropriées afin de créer une motivation professionnelle pour la conservation.
9. Les ONG sont très favorables à l’Action et collaborent en appuyant ses activités.
10. **Les activités planifiées pour assurer la visibilité de l'Action et du financement de l'UE.**
11. Coordination des activités de communication avec les volets de ‘Communication et Coordination Institutionnel’ d’ECOFAUNE + et prise en compte des obligations contractuelles de Communication des projets financés par l’Union Européenne.
12. Inscription sur les véhicules du Nom de la Réserve et de la Coopération avec l’Union Européenne-Congo.
13. Impression et distribution de calendriers, T-shirts, polos, casquettes avec le logo de la Réserve et les drapeaux de la RCA et de l’Union Européenne ;
14. Participation aux expositions et évènements nationaux ;
15. Développement et actualisation du site web d’APN où il sera fait référence à la Coopération avec le Fonds Békou et l’Union Européenne.

####  Durée et plan d'Action indicatif pour la mise en œuvre de l'Action (maximum 4 pages)

La durée de l’Action sera de 12 mois.

**Les demandeurs ne doivent pas indiquer une date spécifique de début pour la mise en œuvre de l'Action mais simplement indiquer «mois 1», «mois 2», etc.**

**Il est recommandé aux demandeurs de baser la durée estimée de chaque activité et la période totale sur la durée la plus probable et non sur la durée la plus courte possible, en tenant compte de tous les facteurs pertinents qui pourraient affecter le calendrier de mise en œuvre.**

**Les activités prévues dans le plan d'Action doivent correspondre à celles décrites en détail au point 2.1.1. L'organisme responsable de la mise en œuvre doit être soit les demandeurs ou l'un(e) des entités affiliées, associés ou sous-contractants. Tout mois (ou période intermédiaire) sans activités doit être inclus dans le plan d’Action et dans l'évaluation de la durée totale estimée de l’Action.**

**Le plan d’Action pour les 12 premiers mois de mise en œuvre doit être suffisamment détaillé pour permettre d’avoir une idée de la préparation et de la mise en œuvre de chaque activité. Le plan d’Action pour chacune des années suivantes peut être plus général et ne doit indiquer que les activités principales proposées pour ces années-là. A cette fin, il doit être divisé en périodes de 6 mois (NB: un plan d’Action plus détaillé pour chacune des années suivantes doit être soumis avant tout nouveau paiement de préfinancement conformément à l’article 2.1 des conditions générales du contrat de subvention).**

**Le plan d’Action sera rédigé conformément au modèle suivant:**

|  |
| --- |
| Année 1 |
|  |  Semestre 1 |  Semestre 2 |  |
| Activité | Mois 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme responsable de la mise en œuvre  |
| A 1.1 Amélioration de la gouvernance de la Réserve  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et MEFCP)  |
| A 1.2 Construction et Maintenance des infrastructures de base  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A 1.3 Formation des opérateurs Réseau de communication radio  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A 1.4 Suivi de l’écosystème, des pressions et des mesures de gestion de l’écosystème. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A.2.1 Augmentation des équipes d’ éco-moniteurs (Informateurs).  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A 2.2 Mise en place d’une équipe d’intervention rapide |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A.2.3 Collaboration avec les forces de l’ordre nationales et internationales. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A.2.4 Renforcement du Réseau de renseignement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN et Unités de Gestion de la réserve |
| A.3.1 Contribution à la sécurisation de la région |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN, Unités de Gestion de la réserve, ONG, Force de l’ordre |
| A.3.2 Appui communautaire et développement socio-économique des communautés riveraines. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN, Unités de Gestion de la réserve ONG partenaire |
| A.3.3 Aménagement participatif du territoire de la réserve et de sa périphérie. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | APN, Unités de Gestion de la réserve, ONG partenaire |

#### Durabilité de l'Action (maximum 3 pages)

Fournir **toutes** les informations demandées ci-dessous :

* **décrire l'impact attendu de l'Action en incluant si possible les données quantifiées, aux niveaux technique, économique, social et politique (l'Action va-t-elle améliorer la législation, les codes de conduites, les méthodes, etc.?);**

Le Partenariat Public-Privé disposant du mandat de gestion sur le long terme comme méthode de gestion des ressources naturelles constitue une innovation en République Centrafricaine. Il permettra une réelle autonomie de la gestion de la Réserve à travers une réelle collaboration avec les services publics.

Ce dispositif devrait favoriser la diversité des financements mais aussi la recherche de partenaires spécialisés pouvant valoriser les différents Parcs et asseoir progressivement la viabilité des actions de conservation. Actuellement le Projet Chinko est financé par Wildcat Foundation, la Fondation Segré, USFWS et devrait disposer de financement du programme régional du 11 FED ainsi que de l’USAID. APN dispose également de structures de recherche de financements en Europe (Hollande) et aux Etats-Unis.

L’Action renforcera les capacités techniques du personnel de la Réserve en matière de lutte anti-braconnage, de conservation de la biodiversité de manière générale, de développement local et de valorisation des ressources naturelles en offrant un cadre professionnel et des réseaux de contacts techniques au niveau international.

L’Action entraînera progressivement un changement des comportements de la population locale en matière de gestion durable des ressources naturelles.

L’Action, de par son caractère de gestionnaire de ressources naturelles et du patrimoine national fortement orienté sur le renforcement des lois, la planification d’utilisation des terres et la valorisation de ressources, contribuera fortement à une amélioration des gouvernances locales et de la sécurité de la région.

* **décrire un plan de diffusion et les possibilités de duplication et d'extension des résultats de l'Action (effet multiplicateur), en indiquant clairement tout canal de diffusion envisagé;**

Les résultats obtenus par la signature de l’Accord de Partenariat entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et APN pour la gestion du Parc National de Zakouma mais aussi aux Parcs nationaux d’Odzala-Kokoua au Congo et de la Garamba en RDC, ont été salués par de nombreuses institutions et le modèle PPP devient progressivement un des moyens considéré pour sauver la faune d’Afrique Centrale. La mise en œuvre d’un appui à cette Action sera donc suivie avec attention par les partenaires Centrafricains et extérieurs qui financent et interviennent dans la protection des Aires Protégées et pourra être dupliquée dans d’autres régions du pays.

* **fournir une analyse détaillée des risques et plans d'urgence. Celle-ci doit inclure une liste des risques associés à chaque Action proposée, accompagnée des mesures permettant d'y faire face. Une bonne analyse des risques inclura une série de risques types incluant les risques physiques, environnementaux, politiques, économiques et sociaux;**

Le premier grand risque auquel l’Action peut être confrontée est lié à une détérioration éventuelle de la sécurité au Nord Est de la RCA (LRA), au Sud Soudan et au Darfour (groupes armés). Une telle situation peut entraîner l’arrêt momentané de l’intervention de l’Action avec comme corollaire, une intensification du braconnage.

Le deuxième grand risque est en liaison avec la situation socio-politique à travers la République Centrafricaine. L’évolution de celui-ci est difficilement prévisible actuellement.

* **décrire les principales conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre;**

**Hypothèses**

Stabilité politique et institutionnelle ; la sécurité à dans l’Est du Tchad, en Centrafrique, au Sud Soudan et dans le Nord Est de la RDC ; volonté politique et des autorités locales à appuyer la sécurisation de la zone, à lutter contre l’impunité et à s’impliquer positivement à la lutte anti-braconnage ; bonnes synergies entre les intervenants dans les zones de l’Action.

**Conditions préalables**

Disponibilité du financement Békou.

* **expliquer comment l'Action sera rendue durable une fois menée à son terme. Il peut s'agir d'Actions de suivi nécessaires, de stratégies internes, de l'appropriation, de plans de communication etc... Veuillez faire la distinction entre les quatre dimensions suivantes de la durabilité:**

**a) durabilité financière**

L’innovation introduite dans l’appui à la réserve du Chinko est basée sur un partenariat public-privé qui vise en partie à assurer la durabilité de la conservation et la valorisation de la biodiversité des Parcs et de leurs périphéries. Sur le plan financier, il est envisagé de renforcer à moyen terme les aspects de valorisation de la réserve, de rechercher d’autres partenaires et de créer un fonds fiduciaire international (« trust fund »), dont les revenus permettront de financer de manière pérenne des Actions de conservation de la réserve.

La forme que pourrait prendre ce fonds pourrait être :

Un fonds de dotation : Le capital est investi dans plusieurs banques commerciales de dépôt, de bons du Trésor et d’Actions/obligations. Entre 5 et 10% d’intérêts par an sont générés. Le capital n’est pas dépensé, seuls les intérêts vont aux activités de conservation

Un fonds renouvelable : Le capital de départ sera alimenté par un flux de revenus constant constitué d’abord par des contributions budgétaires des acteurs internationaux de la conservation de la nature et dans un second temps par les droits d’utilisation.

A moyen terme, il est également envisagé d’augmenter progressivement l’autonomie de la réserve par une diversification des revenus propres (produits du tourisme dans le Parc, de valorisation des services écosystémiques (crédit carbone), chasse, autre mécanisme de valorisation des ressources).

**b) niveau institutionnel:**

La structure de l’ONG Projet Chinko, ayant un mandat de gestion de la réserve sur le long terme et disposant d’une autonomie administrative et financière apporte une réponse institutionnelle à la durabilité d’appui aux Aires Protégées. Le conseil d’administration est composé de représentants des administrations en charge des AP, des représentants des populations et d’institutions internationales. Une telle représentativité est un gage d’appropriation locale des résultats de l’Action mais aussi de reconnaissance internationale des résultats obtenus.

Un effort très important sera consenti pour impliquer les autorités locales et les populations locales dans des mécanismes de cogestion directe de la biodiversité des Parcs et de leurs zones périphériques. Cet effort sera réalisé au moyen des Actions de sensibilisation, de relations fonctionnelles avec les populations locales et de développements locaux.

Le développement de mécanismes de financements durables devrait également grandement contribuer à la stabilité institutionnelle.

**c) viabilité au niveau politique, par exemple, le cas échéant, l'impact structurel (législations améliorées, cohérence avec des cadres, codes de conduite ou méthodes existants);**

L’Action permettra un renforcement de l’environnement institutionnel de la réserve et de contribuer à une amélioration de la gouvernance et la sécurité. Le MEFCP sera renforcé dans ses capacités d’application de la loi.

 **d) viabilité environnementale (quel impact aura l'Action sur l'environnement?; mentionner les conditions mises en place pour éviter des effets négatifs sur les ressources naturelles dont l'Action dépend ainsi que sur l'environnement naturel au sens large).**

L’impact de l’Action sur l’environnement est positif dans le sens où il vise la conservation et la valorisation de la biodiversité de la réserve et sa périphérie de manière durable. Cet impact devrait se traduire notamment par une évolution positive, à la fin de l’Action, du nombre d’éléphants et d’autres espèces en danger.

#### Cadre logique

Veuillez compléter l'Annexe C[[12]](#footnote-12) des lignes directrices à l’intention des demandeurs.

#### Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues

Complétez l'annexe B des lignes directrices à l'intention des demandeurs au sujet des points suivants:

* le budget de l'Action (feuille de calcul 1) pour la durée totale de l'Action et pour ses 12 premiers mois;
* la justification du budget (feuille de calcul 2) pour la durée totale de l'Action, et
* le montant demandé à l'administration contractante et les autres sources de financement attendues pour l'Action pour la durée totale de celle-ci (feuille de calcul 3).
* Le budget prévisionnel du Projet Chinko pour les deux années d’exécution de la présente action par bailleur.

Pour de plus amples informations, voir les lignes directrices à l'intention des demandeurs de subventions (points 1.3, 2.1.4 et 2.2.5).

[Si les lignes directrices à l'intention des demandeurs permettent à l'administration contractante de financer intégralement l'Action, vous devez justifier toute demande de financement intégral en montrant que ce dernier est indispensable à la réalisation de l'Action en question.]

[Veuillez énumérer ci-dessous les éventuels apports en nature à fournir (veuillez préciser) (1 page maximum).]

Veuillez noter que le coût de l'Action et la contribution demandée au administration contractante doivent être indiqués en <euros /monnaie du pays de l' administration contractante.

## 8. DÉclaration du demandeur

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'Action proposée, déclare par la présente que

* le demandeur dispose des sources de financement mentionnées au point 2 des lignes directrices à l’intention des demandeurs;
* le demandeur dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l’Action proposée ou le programme de travail ;
* le demandeur certifie son statut juridique, celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3,4 et 5 de la présente demande ;
* le demandeur **et** ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles et diplômes requis dans la section 2 des lignes directrices à l’attention des demandeurs..
* le demandeur s’engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et, d'autre part, les principes de bonne pratique en matière de partenariat;
* le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l’Action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d’intermédiaire;
* le demandeur et le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés énumérées au point 2.3.3 du guide pratique des procédures contractuelles applicables aux Actions extérieures de l'UE (disponible à l'adresse Internet suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index_fr.htm>). En outre, ils reconnaissent et acceptent que s'ils participent à cet appel à propositions tout en se trouvant dans l'une de ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.4 du guide pratique;
* le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l’intention des demandeurs;
* le demandeur et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée sont éligibles conformément aux critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices à l’intention des demandeurs;
* s'il est recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux lignes directrices à l’intention des demandeurs (annexe G);
* le demandeur, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) sont conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'Union européenne, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Il s'agit des sources et montants de financement de l'Union obtenus ou demandés pour l'Action ou partie de l'Action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que de tout autre financement obtenu ou demandé pour la même Action.

<Énumérer les sources et montants et indiquer le statut (demandé ou attribué).>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l' administration contractante auquel cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom** | **Peter Fearnhead** |
| **Signature** |  |
| **Fonction** | **CEO** |
| **Date** |  |

1. Les statuts d'une organisation doivent montrer que cette dernière a été créée conformément à la législation nationale du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices de l'appel. [↑](#footnote-ref-1)
2. À insérer si l'organisation est enregistrée dans PADOR (Service d’enregistrement en ligne des demandeurs potentiels). Pour de plus amples informations et s'enregistrer, veuillez consulter le site suivant : <http://ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/pador>. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si un demandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne et/ou s'il a été informé de son numéro de fichier d'entité juridique. Dans le cas contraire, indiquer «S.O.» (sans objet). [↑](#footnote-ref-3)
4. Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale. [↑](#footnote-ref-4)
5. Veuillez utiliser une ligne pour chaque codemandeur. [↑](#footnote-ref-5)
6. Veuillez utiliser une ligne pour chaque entité affiliée. [↑](#footnote-ref-6)
7. Il convient d'annexer également la page de couverture conformément au modèle figurant à la page 1. [↑](#footnote-ref-7)
8. Les «groupes cibles» sont les groupes/entités qui bénéficieront directement de l'Action au niveau de l'objectif de cette dernière. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui tireront un profit à long terme de l'Action au niveau de la société ou du secteur au sens large. [↑](#footnote-ref-9)
10. Uniquement pour les procédures restreintes; lorsque l'administration contractante a évalué la note succincte de présentation, il informe le demandeur du résultat et attribue un numéro de proposition. [↑](#footnote-ref-10)
11. S'agissant des objectifs et de la pertinence de l'Action, le comité d'évaluation se réfèrera aux informations déjà comprises dans la note succincte de présentation. [↑](#footnote-ref-11)
12. Vous pouvez trouver des explications à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/reports/index_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-12)